Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

SUPERFLEX (A)

Date de première édition : 04/05/2021

Fiche signalétique du 19/11/2026 révision 13

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SUPERFLEX (A)

Code commercial: S100B0038 40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Adhésifs/produits d'étanchéité; Réservé aux utilisateurs professionnels

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL S.p.A.

Via dell'Artigianato, 9

41049 Sassuolo (MODENA) - ITALY

Tel.+39 0536 816511 Fax. +39 0536816581

safety@kerakoll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS) : (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245

Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 1B	Peut nuire à la fertilité.
Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

Cashew, nutshell liq.

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: SUPERFLEX (A)

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥5-<10 %	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	CAS:1675-54-3 EC:216-823-5 Index:603-073-00-2	Eye Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411, M-Chronic:1 Limites de concentration spécifiques: C ≥ 5%: Eye Irrit. 2 H319 C ≥ 5%: Skin Irrit. 2 H315	01-2119456619-26
≥3-<5 %	carbonate de propylène	CAS:108-32-7 EC:203-572-1 Index:607-194-00-1	Eye Irrit. 2, H319	01-2119537232-48
≥1-<3 %	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	CAS:68609-97-2 EC:271-846-8 Index:603-103-00-4	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Repr. 1B, H360F	01-2119485289-22
≥0.5-<1 %	Cashew, nutshell liq.	CAS:8007-24-7 EC:232-355-4	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412	01-2119502450-57

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

Carbonate de calcium

CAS: 471-34-1	National France	Long terme 10 mg/m3 Source: INRS outil65
	National Croatie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : U Source: NN 1/2021 Long terme 4 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Hongrie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : inhalable aerosol Source: 5/2020. (II. 6.) ITM
	National Irlande	Long terme 10 mg/m3 Remarques : Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice Long terme 4 mg/m3 Remarques : Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National Lettonie	Long terme 6 mg/m3 Source: KN325P1
	National Pologne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 4) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), Formel / Formal, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

Limestone

CAS: 1317-65-3	National Belgique	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Bulgarie	Long terme 10 mg/m3 Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
	National Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : (1) respirable aerosol Source: suva.ch/valeurs-limites
	National Espagne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : (1) inhalable aerosol Source: LEP 2022
	National Estonie	Long terme 10 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105 Long terme 5 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National Grèce	Long terme 10 mg/m3 Remarques : εισπν. Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999 Long terme 5 mg/m3

		Remarques : αναπν. Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
	National Hongrie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
	National Irlande	Long terme 10 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
		Long terme 4 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice

carbonate de propylène

CAS: 108-32-7	National Allemagne	Long terme 8.5 mg/m3 - 2 ppm Remarques : DFG, Y, 11, 1 (I) Source: TRGS 900
	National Lituanie	Long terme 7 mg/m3 Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National Lettonie	Long terme 2 mg/m3 Source: KN325P1
	SUVA Suisse	Long terme 25.5 mg/m3 - 6 ppm; Court terme 25.5 mg/m3 - 6 ppm Remarques : SSC, Yeux / Auge Source: suva.ch/valeurs-limites

Titanium dioxide

CAS: 13463-67-7	ACGIH	Long terme 2.5 mg/m3 (8h) Remarques : Finescale particles; R ; A3 - LRT irr, pneumoconiosis
	National Autriche	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : 60(Miw), 2x, MAK, A Source: BGBl. II Nr. 156/2021
	National Belgique	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Bulgarie	Long terme 10 mg/m3 Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
	National Allemagne	Long terme 0.3 mg/m3; Court terme 2.4 mg/m3 Remarques : DFG; Long term and short term: excluding ultrafine particles; respirable fraction; multiplied by the material density; Source: TRGS900
	National Danemark	Long terme 6 mg/m3 Remarques : K Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National Espagne	Long terme 10 mg/m3 Source: LEP 2022
	National Estonie	Long terme 5 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National France	Long terme 10 mg/m3 Remarques : Cancérogène de catégorie 2 Source: INRS outil65
	National Grèce	Long terme 10 mg/m3 Remarques : εισπν. Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
		Long terme 5 mg/m3 Remarques : αναπν. Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
	National Croatie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : U Source: NN 1/2021
		Long terme 4 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Irlande	Long terme 10 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice

			Long terme 4 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National	Lituanie	Long terme 5 mg/m3 Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National	Lettonie	Long terme 10 mg/m3 Source: KN325P1
	National	Norvège	Long terme 5 mg/m3 Source: FOR-2021-06-28-2248
	National	Pologne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 4), 7) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	National	Roumanie	Long terme 10 mg/m3; Court terme 15 mg/m3 Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021
	National	Slovaquie	Long terme 5 mg/m3 Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006
	National	Suède	Long terme 5 mg/m3 Remarques : 3 Source: AFS 2021:3
	SUVA	Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), SSC, Formel / Formal, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

CAS: 7631-86-9	National	Autriche	Remarques : MAK Source: BGBl. II Nr. 156/2021
	National	Belgique	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National	Allemagne	Long terme 4 mg/m3 Remarques : DFG, 2, Y, E Source: TRGS 900
	National	Estonie	Long terme 2 mg/m3 Remarques : 1 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Long terme 6 mg/m3 Remarques : Inhalable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits
			Long terme 2.4 mg/m3 Remarques : Respirable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits
	National	Irlande	Long terme 6 mg/m3 Remarques : Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice
			Long terme 2.4 mg/m3 Remarques : Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National	Lettonie	Long terme 1 mg/m3 Source: KN325P1
	National	Slovénie	Long terme 4 mg/m3 Remarques : Y, (I) Source: UL št. 72, 11. 5. 2021
	SUVA	Suisse	Remarques : SSC, Fibpulm / Lungenfibrose, Des VMEs se trouvent sous les substances associées / MAK-Werte finden sich unter den zugeordneten Stoffen Source: suva.ch/valeurs-limites
			Long terme 4 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (i), SSC, Fibpulm / Lungenfibrose Source: suva.ch/valeurs-limites

Aluminium oxide

CAS: 1344-28-1

National Autriche	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : 60(Miw), 2x, A Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021
	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : 60(Miw), 2x, MAK, A Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021
National Belgique	Long terme 1 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
National Danemark	Long terme 5 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
National Espagne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : véase Capítulo 9 Source: LEP 2022
National Estonie	Long terme 4 mg/m3 Remarques : 1 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
National France	Long terme 10 mg/m3 Source: INRS outil65
National Grèce	Long terme 10 mg/m3 Remarques : εισπν Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
	Long terme 5 mg/m3 Remarques : αναπν Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
National Croatie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : U Source: NN 1/2021
	Long terme 4 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
National Hongrie	Long terme 5 mg/m3 Remarques : N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
	Long terme 2 mg/m3 Remarques : resp, N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
National Lettonie	Long terme 6 mg/m3 Source: KN325P1
	Long terme 4 mg/m3 Source: KN325P1
National Norvège	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 1 Source: FOR-2021-06-28-2248
National Pologne	Long terme 2.5 mg/m3 Remarques : 4) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	Long terme 1.2 mg/m3 Remarques : 6) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
National Roumanie	Long terme 2 mg/m3; Court terme 5 mg/m3 Remarques : (Aerosoli) Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021
National Slovaquie	Long terme 4 mg/m3 Remarques : 10) Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006
SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), B, Formel / Formal, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

		Long terme 3 mg/m3; Court terme 24 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), Fimétal / Metallrauch, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

Propylidynetrimethanol

CAS: 77-99-6	National Lituanie	Court terme Plafond - 5 ppm Remarques : Ū Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National Suède	Long terme 5 mg/m3 Source: AFS 2021:3

Kaolin

CAS: 1332-58-7	ACGIH	Long terme 2 mg/m3 (8h) Remarques : E,R, A4 - Pneumoconiosis
	National Belgique	Long terme 2 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Danemark	Long terme 2 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National Finlande	Long terme 2 mg/m3 Remarques : alveolijae Source: HTP-ARVOT 2020
	National Croatie	Long terme 2 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Irlande	Long terme 2 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National Pologne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 4), 7) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), Fibpulm / Lungenfibrose Source: suva.ch/valeurs-limites

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

CAS: 1675-54-3	Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.006 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 600 ng/L
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.996 mg/kg
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.099 mg/kg
	Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.196 mg/kg
	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 10 mg/l
	Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 0.018 mg/l

carbonate de propylène

CAS: 108-32-7	Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 900 mg/m3
	Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 9 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 90 mg/m3
	Voie d'exposition: rejets intermittents (eau marine); Limite PNEC: 900 mg/m3
	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 7400 mg/l
	Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 810 µg/kg

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

CAS: 68609-97-2	Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.007 mg/l
	Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.072 mg/m3
	Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 10 mg/l
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 66.77 mg/kg
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 6.677 mg/kg
	Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 80.12 mg/kg
	Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 0.072 mg/l

Cashew, nutshell liq.

CAS: 8007-24-7 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.003 mg/l

Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.088 mg/kg

Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.97 mg/kg

Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 0.03 mg/l

Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 6.71 mg/kg

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

CAS: 1675-54-3 Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.75 mg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 0.75 mg/kg

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 3.571 mg/kg

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 3.571 mg/kg

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 12.25 mg/kg/day

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 12.25 mg/kg/day

carbonate de propylène

CAS: 108-32-7 Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 70.53 mg/kg/day; Consommateur: 17.4 mg/kg/day

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 20 mg/kg/day; Consommateur: 10 mg/kg/day

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 20 mg/kg; Consommateur: 10 mg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 10 mg/kg

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

CAS: 68609-97-2 Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 17 mg/kg; Consommateur: 10 mg/kg

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 29 mg/kg/day; Consommateur: 7.6 mg/kg/day

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 1219 mg/kg

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 68 mg/kg; Consommateur: 40 mg/kg

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 9.8 mg/kg/day; Consommateur: 2.9 mg/kg/day

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 3.9 mg/kg; Consommateur: 2.35 mg/kg

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 13.8 mg/kg/day; Consommateur: 4.1 mg/kg/day

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 1 mg/kg

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 1.7 mg/kg; Consommateur: 1 mg/kg

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.98 mg/kg; Consommateur: 1.46 mg/kg

Cashew, nutshell liq.

CAS: 8007-24-7 Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.5 mg/kg; Consommateur: 0.25 mg/kg

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.88 mg/kg/day; Consommateur: 0.2 mg/kg/day

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets locaux
Consommateur: 0.25 mg/kg

8.2. Contrôles de l’exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protections latérales.(EN166)

Protection de la peau:

Des vêtements de protection. Chaussures de sécurité .

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374, EN 16523-1:2015+A1:2018: Level 6):

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,4 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - BR: épaisseur> = 0,4 mm; temps de rupture> = 480min.

Protection respiratoire:

Il est obligatoire de porter des appareils de protection respiratoire lorsqu’il existe la possibilité que la valeur limite d’exposition puisse être dépassée.

En l’absence de valeurs limites d’exposition, il est obligatoire de porter des appareils de protection respiratoire lorsque des effets indésirables se produisent, tels qu’une irritation ou un inconfort respiratoire, ou si les résultats de l’évaluation des risques l’indiquent.

Utiliser le respirateur purificateur d’air homologué CE suivant : Cartouche contre les vapeurs organiques type A (point d’ébullition >65°C)

Risques thermiques :

Non envisagé si utilisé comme prévu

Contrôles de l'exposition environnementale :

Empêcher que le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	N.A.
pH:	Pas important
Viscosité cinématique:	<= 20,5 mm2/s (40 °C)
Point de fusion/point de congélation:	N.A.
Point d’ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition:	N.A.
Point d’éclair:	> 93°C
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	N.A.
Densité de vapeur relative:	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité et/ou densité relative:	1.46 g/cm3
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l’huile:	N.A.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.
Température d’auto-inflammation:	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Inflammabilité:	N.A.
Composés Organiques Volatils - COV =	4.20%; 61.32g/L

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classé: Skin Irrit. 2(H315)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Skin Sens. 1A(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Le produit est classé: Repr. 1B(H360)
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

CAS: 1675-54-3	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Lapin = 19800 mg/kg
		LD50 Peau Lapin > 20 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Positif

	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
		Carcinogénicité Orale Rat = 15 mg/kg
		Carcinogénicité Peau Rat = 1 mg/kg
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Observé Orale Rat = 750 mg/kg

carbonate de propylène

CAS: 108-32-7	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg
		LC50 Inhalation de vapeurs Rat Negatif 8h
		LD50 Peau Lapin >= 2000 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif 24h
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Negatif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
		Carcinogénicité Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale = 10100 mg/kg

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

CAS: 68609-97-2	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 26800 mg/kg
		LC50 Inhalation Rat > 0.206 mg/l 4h
		LD50 Peau Lapin > 4.5 ml/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Oui
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Peau Rat = 200 mg/kg

Cashew, nutshell liq.

CAS: 8007-24-7	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2000 mg/kg
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Positif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3(H412)

Liste des composants écotoxicologiques

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

CAS: 1675-54-3 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 2 mg/L 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 1.8 mg/L 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Scenedesmus capricornutum = 11 mg/L 72h
c) Toxicité pour les bactéries: EC50 Sludge activated sludge = 100 mg/L 3h

carbonate de propylène

CAS: 108-32-7 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Cyprinus carpio > 1000 mg/L 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna > 1000 mg/L 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues freshwater algae > 900 mg/L 72h
c) Toxicité pour les bactéries: NOEC Pseudomonas putida = 7400 mg/L

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

CAS: 68609-97-2 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss > 5000 mg/L 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 500 mg/L 72h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 843 mg/L 72h
c) Toxicité pour les bactéries: EC50 Sludge > 100 mg/L

Cashew, nutshell liq.

CAS: 8007-24-7 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Cyprinidon variegatus = 1000 mg/L 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 40.46 mg/L 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 1300 mg/L 72h
a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Sludge activated sludge = 100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

CAS: 1675-54-3	Pas rapidement dégradable	Test: Consommation d'oxygène Remarques : OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

carbonate de propylène

CAS: 108-32-7	Rapidement dégradable	Test: Production de CO2 Remarques : OECD guideline 301 B

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

CAS: 68609-97-2	Rapidement dégradable	Test: Consommation d'oxygène; Valeur: 87 Remarques : %; OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

Cashew, nutshell liq.

CAS: 8007-24-7	Rapidement dégradable	Test: Consommation d'oxygène; Valeur: 83.8 Remarques : %; EU Method C.4-D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

CAS: 1675-54-3	Bioaccumulable	Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 31

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

CAS: 68609-97-2	Bioaccumulable	Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 160

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L’élimination par rejet dans les eaux usées n’est pas autorisée

Le produit éliminé en tant que tel, conformément au règlement (UE) 1357/2014, doit être classé comme déchet dangereux

Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification

14.2. Désignation officielle de transport de l’ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom d'expédition: N/A

IMDG-Nom d'expédition: N/A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe:

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

14.4. Groupe d’emballage

ADR-Groupe d'emballage:

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l’environnement

N.A.

IMDG-EMS: N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A

ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

ADR Limited Quantities: N/A

ADR Excepted Quantities: N/A

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: N/A

IATA-Avion CARGO: N/A

IATA-Etiquette: N/A

IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Arrimage et manutention: N/A

IMDG-Ségrégation: N/A

IMDG-Danger subsidiaire: N/A

IMDG-Dispositions particulières: N/A

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d’agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)
Règlement (UE) 2023/707
Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)
Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/2564 (ATP 22 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/2865
Règlement (EU) n° 2025/1222 (ATP 23 CLP)

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 69, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

Précurseurs d'explosifs - Règlement 2019/1148

Aucune substance listée

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

Lagerklasse' Réglementation allemande selon TRGS 510

LGK 6.1C

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration >= 0.1%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

carbonate de propylène

oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

Cashew, nutshell liq.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.1/4/Dermal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2

3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1A	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.7/1B	Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360F	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique
KAFH: Keep Away From Heat
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LDLo: Dose Létale Faible
N.A.: Non Applicable
N/A: Non Applicable
N/D: Non défini / Pas disponible
NA: Non disponible
NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle
NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé
OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail
PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique
PGK: Instruction d'emballage
PNEC: Concentration prévue sans effets.
PSG: Passagers
RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- Fiche de Données de Sécurité
- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l’entreprise
- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 — Autres informations

Scénario d''exposition
Propylene carbonate

Scénario d''exposition, 07/06/2021

Identité de la substance	
	Propylene carbonate
n° CAS	108-32-7
Numéro d´identification UE	607-194-00-1
n° EINECS	203-572-1
Numéro d'enregistrement	01-2119537232-48

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	07/06/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8a

Scénario contribuant Salarié

CS2 Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs	PROC19

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) (ERC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 10 Pa (STP)

Pression de la vapeur:
= 6 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:
Taux d''application = 35000 kg/ha

Type d''émission: Libération continue

Jours d''émission: 365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

	Air - efficacité minimale de: = 100 % Eau - efficacité minimale de: = 100 %

Autres conditions opératoires d''utilisation affectant l''exposition de l''environnement

Facteur de dilution de l''eau de mer locale:: 100
Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10
Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour
Utilisation à l''intérieur

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs (PROC19)

Catégories de processus	Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 10 Pa (STP)

Pression de la vapeur:
= 6 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Comprend l''application jusqu''à = 480 min/jour

Fréquence:
Couvre une fréquence jusqu''à: = 5 jours par semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d''air par heure).	Inhalation - efficacité minimale de: = 70 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des équipements de protection du visage appropriés. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d''entraînement particuliers.	Dermique - efficacité minimale de: = 80 %

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur
Usage professionnel
Temperature: Comprend l''application par une température ambiante. 20°C

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Population générale exposée par l''environnement - par voie orale	N/A	ECETOC TRA environment v3	= 0.000933

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs (PROC19)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 5.4857 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	= 0.274286
par inhalation, systémique, à long terme	= 23.7781 mg/m³	ECETOC TRA salarié v3	= 0.336992

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Scénario d''exposition

bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane

Scénario d''exposition, 07/06/2021

Identité de la substance	
	bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane
n° CAS	1675-54-3
Numéro d´identification UE	603-073-00-2
n° EINECS	216-823-5
Numéro d'enregistrement	01-2119456619-26

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; ESC2_0000001

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; ESC2_0000001

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures - Produit de décapage - Résines (prépolymères) - Promoteur d''adhérence
Date - révision	27/05/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	ESC2_0000001
Catégories d''articles	Autres articles en pierre, plâtre, ciment, verre ou céramique (AC4g)

Scénario contribuant Environnement	
CS1	ERC8c - ERC8f

Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS5 Opérations de mélange - Manuel	PROC19

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:
Quantité quotidienne par site = 175 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d''émission: 365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions
Efficacité sur site d''élimination des eaux usées à atteindre (%):

Conditions et mesures relatif aux stations d''épuration municipales

Type de station d''épuration des eaux usées (anglais: STP):
Station d'épuration STP municipale

STP effluent (m³/jour): 2

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Traitement des déchets
Eliminer les cannettes et récipients de rebut conformément à la réglementation locale.

Autres conditions opératoires d''utilisation affectant l''exposition de l''environnement

Facteur de dilution de l''eau de mer locale:: 100
Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10
Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour
Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles
Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles
Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Porter des équipements de protection du visage appropriés.
Port de vêtement de travail imperméable.
Port d’une protection respiratoire conforme EN140.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

1.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Manuel (PROC19)

Catégories de processus	Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	= 0.0022 mg/L	EUSES	= 0.00022
sédiment marin	= 0.00127 mg/L	EUSES	= 0.0128
sédiment d''eau douce	= 0.012 mg/L	EUSES	= 0.0369
eau de mer	= 2.34E-05 mg/L	EUSES	= 0.029

terre	= 0.00142 mg/kg poids à sec	EUSES	= 0.00722

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 0.84 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.07
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 0.2742 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.03

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 5E-07 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 2.743 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.33

1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 0.36 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.03
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 2.68 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.32

1.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Manuel (PROC19)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 2E-07 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 1.414 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	< 0.42
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	ECETOC TRA salarié v3	= 0.42

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Exposure Scenario

oxirane, mono[(c12-14-alkyloxy)methyl] derivs.

Exposure Scenario, 03/01/2025

Substance identity	
	oxirane, mono[(c12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
CAS No.	68609-97-2
INDEX No.	603-103-00-4
EINECS No.	271-846-8
Registration number	01-2119485289-22

Table of contents

1. **ES 1** Widespread use by professional workers; Various products (PC1, PC9a, PC9b)

1. ES 1 Widespread use by professional workers; Various products (PC1, PC9a, PC9b)

1.1 TITLE SECTION

Exposure Scenario name	Professional application of coatings and inks by brush or roller - Professional application of coatings and inks
Date - Version	03/01/2025 - 1.0
Life Cycle Stage	Widespread use by professional workers
Main user group	Professional uses
Sector(s) of use	Professional uses (SU22)
Product Categories	Adhesives, sealants (PC1) - Coatings and paints, thinners, paint removers (PC9a) - Fillers, putties, plasters, modelling clay (PC9b)

Environment Contributing Scenario

CS1	ERC8c

Worker Contributing Scenario

CS2 Mixing operations	PROC5
CS3 Large surfaces - Surfaces - Rolling, Brushing	PROC10
CS4 Large surfaces - Surfaces - Roller, spreader, flow application	PROC11
CS5 Large surfaces - Surfaces - Rolling, Brushing	PROC19

1.2 Conditions of use affecting exposure

1.2. CS1: Environment Contributing Scenario (ERC8c)

Environmental release categories	Widespread use leading to inclusion into/onto article (indoor) (ERC8c)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid, vapour pressure < 0,5 kPa at STP

Amount used, frequency and duration of use (or from service life)

Release type: Intermittent release

1.2. CS2: Worker Contributing Scenario: Mixing operations (PROC5)

Process Categories	Mixing or blending in batch processes (PROC5)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid, vapour pressure < 0,5 kPa at STP

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:
Covers daily exposures up to 8 hours

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures
Ensure operatives are trained to minimise exposures.
Avoid direct eye contact with product, also via contamination on hands.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection
Wear suitable gloves tested to EN374.

Other conditions affecting worker exposure

Indoor use
Professional use
Temperature: Covers use at ambient temperatures.
Body parts exposed:
Assumes that potential dermal contact is limited to hands and forearms.

1.2. CS3: Worker Contributing Scenario: Large surfaces - Surfaces - Rolling, Brushing (PROC10)

Process Categories	Roller application or brushing (PROC10)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid, vapour pressure < 0,5 kPa at STP

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:
Covers daily exposures up to 8 hours

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures
Ensure operatives are trained to minimise exposures.
Provide extract ventilation to points where emissions occur.
Avoid direct eye contact with product, also via contamination on hands.
Use long handled brushes and rollers.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection
Wear suitable gloves tested to EN374.
Wear a respirator conforming to EN140.

Other conditions affecting worker exposure

Indoor use
Professional use
Temperature: Covers use at ambient temperatures.

1.2. CS4: Worker Contributing Scenario: Large surfaces - Surfaces - Roller, spreader, flow application (PROC11)

Process Categories	Non industrial spraying (PROC11)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid, vapour pressure < 0,5 kPa at STP

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 100 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:
Covers daily exposures up to 8 hours
Frequency:
For each use, avoid using for more than .... < 4 h/event

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures
Ensure operatives are trained to minimise exposures.
Provide extract ventilation to points where emissions occur.
Avoid direct eye contact with product, also via contamination on hands.
Use long handled brushes and rollers.
Other skin protection measures such as impervious suits and face shields may be required during high dispersion activities which are likely to lead to substantial aerosol release, e.g. spraying.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection
Wear suitable gloves tested to EN374.
Wear a respirator conforming to EN140.

Other conditions affecting worker exposure

Indoor use
Professional use
Temperature: Covers use at ambient temperatures.

1.2. CS5: Worker Contributing Scenario: Large surfaces - Surfaces - Rolling, Brushing (PROC19)

Process Categories	Manual activities involving hand contact (PROC19)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid, vapour pressure < 0,5 kPa at STP

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:
Covers daily exposures up to 8 hours
Frequency:
For each use, avoid using for more than .... < 1 h/event

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures
Ensure operatives are trained to minimise exposures.
Provide extract ventilation to points where emissions occur.
Avoid direct eye contact with product, also via contamination on hands.
Use long handled brushes and rollers.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection
Wear suitable gloves tested to EN374.

Other conditions affecting worker exposure

Indoor use
Professional use
Temperature: Covers use at ambient temperatures.

1.3 Exposure estimation and reference to its source

1.3. CS2: Worker Contributing Scenario: Mixing operations (PROC5)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
inhalative, systemic, long-term	= 9.3 mg/m³	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.674
dermal, systemic, long-term	= 0.007 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.002

Additional information on exposure estimation:
If repeated and/or prolonged skin exposure to the substance is likely, then wear suitable gloves tested to EN374.

1.3. CS3: Worker Contributing Scenario: Large surfaces - Surfaces - Rolling, Brushing (PROC10)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)

inhalative, local, short-term	= 2.325 mg/m³	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.168
dermal, systemic, long-term	= 0.137 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.035

Additional information on exposure estimation:

If repeated and/or prolonged skin exposure to the substance is likely, then wear suitable gloves tested to EN374.

1.3. CS4: Worker Contributing Scenario: Large surfaces - Surfaces - Roller, spreader, flow application (PROC11)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
inhalative, local, short-term	= 0.36 mg/m³	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.03
dermal, systemic, long-term	= 2.68 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.32

Additional information on exposure estimation:

If repeated and/or prolonged skin exposure to the substance is likely, then wear suitable gloves tested to EN374.

1.3. CS5: Worker Contributing Scenario: Large surfaces - Surfaces - Rolling, Brushing (PROC19)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
inhalative, local, long-term	= 2E-07 mg/m³	ECETOC TRA worker v2.0	< 0.001
dermal, systemic, long-term	= 1.414 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v2.0	= 0.42

Additional information on exposure estimation:

If repeated and/or prolonged skin exposure to the substance is likely, then wear suitable gloves tested to EN374.

1.4 Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES

Guidance to check compliance with the exposure scenario:

Where other risk management measures/operational conditions are adopted, then users should ensure that risks are managed to at least equivalent levels.

Scénario d''exposition
Cashew, nutshell liq.

Scénario d''exposition, 08/06/2021

Identité de la substance	
	Cashew, nutshell liq.
n° CAS	8007-24-7
n° EINECS	232-355-4
Numéro d’enregistrement	01-2119502450-57

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Colorant - Usage professionnel de revêtements et peintures appliqués au pinceau et au rouleau - Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	21/05/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b) - Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)
Catégories d''articles	Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique: Articles de grande superficie (AC4a) - Autres articles en pierre, plâtre, ciment, verre ou céramique (AC4g)

Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c - ERC8f

Scénario contribuant Salarié

CS2 Opérations de mélange	PROC19
CS3 Nettoyage et maintenance de l''équipement - (aqueux) - Transfert de matériel	PROC8b
CS4 Nettoyage et maintenance de l''équipement - Grandes surfaces - Surfaces - Rouleau et peinture - Opérations de finition - (aqueux)	PROC10

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 1 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:

< 50 tonnes/an
< 167 kg/jour

Type d''émission: Libération périodique

Jours d''émission: 365 jours par année

Conditions et mesures relatif aux stations d''épuration municipales

Type de station d''épuration des eaux usées (anglais: STP):

Station d'épuration STP municipale
Eau - efficacité minimale de: = 93.2 %

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Traitement des déchets

Les résidus ne pouvant pas être recyclés doivent être éliminés comme déchets chimiques

Autres conditions opératoires d''utilisation affectant l''exposition de l''environnement

Facteur de dilution de l''eau de mer locale:: 100

Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10
Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour
Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange (PROC19)

Catégories de processus	Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 1 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Quantités utilisées:
< 50 tonnes/an

Durée:
Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles
Veiller à ce que le personnel d''exploitation soit entraîné pour minimiser l''exposition.
Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.
Port d'une protection respiratoire conforme EN140.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures
Usage professionnel
Temperature: Comprend l''application par une température ambiante.

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Nettoyage et maintenance de l''équipement - (aqueux) - Transfert de matériel (PROC8b)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées (PROC8b)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 25 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Fréquence:
Ne pas utiliser le produit plus de .... = 4 h/incidence

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles
Veiller à ce que le personnel d''exploitation soit entraîné pour minimiser l''exposition.
Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur
Usage professionnel
Temperature: Comprend l''application par une température ambiante.

1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Nettoyage et maintenance de l''équipement - Grandes surfaces - Surfaces - Rouleau et peinture - Opérations de finition - (aqueux) (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 25 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Fréquence:
Ne pas utiliser le produit plus de .... = 4 h/incidence

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles
Veiller à ce que le personnel d''exploitation soit entraîné pour minimiser l''exposition.
Prévoir une extraction d''air aux points où se produisent des émissions.
Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.
Utiliser des brosses ou rouleaux de peinture à manche longue.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Port d’une protection respiratoire conforme EN140.

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur
Usage professionnel
Temperature: Comprend l''application par une température ambiante.

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
N/A	N/A	N/A	< 1

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange (PROC19)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation	N/A	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 1
contact avec la peau	N/A	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 1

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Nettoyage et maintenance de l''équipement - (aqueux) - Transfert de matériel (PROC8b)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 7.75 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.562
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 0.014 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.004

1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Nettoyage et maintenance de l''équipement - Grandes surfaces - Surfaces - Rouleau et peinture - Opérations de finition - (aqueux) (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, local, à court terme	= 2.325 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.168
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 0.137 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.035

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

SUPERFLEX (B)

Date de première édition : 04/05/2021

Fiche signalétique du 19/11/2026 révision 14

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SUPERFLEX (B)

Code commercial: S100B0277 22

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Produits destinés à la polymérisation de résines et de mousses (y compris agents de durcissement, durcisseurs, agents de réticulation)

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL S.p.A.

Via dell'Artigianato, 9

41049 Sassuolo (MODENA) - ITALY

Tel.+39 0536 816511 Fax. +39 0536816581

safety@kerakoll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS) : (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245

Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) M-phenylenebis(methylamine). Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) Phenol, styrenated. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) polyéthylènepolyamines; HEPA. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: SUPERFLEX (B)

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥5-<10 %	alcool benzylique	CAS:100-51-6 EC:202-859-9 Index:603-057-00-5	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale: 1200 mg/kg pc	01-2119492630-38
≥5-<10 %	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	CAS:2855-13-2 EC:220-666-8 Index:612-067-00-9	Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: C ≥ 0.001%: Skin Sens. 1A H317	01-2119514687-32

			Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale: 1030mg/kg pc	
≥3-<5 %	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	CAS:90-72-2 EC:202-013-9 Index:603-069-00-0	Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	01-2119560597-27
≥3-<5 %	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)	CAS:113930-69-1 EC:500-302-7	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119965162-39
≥1-<3 %	Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction	EC:701-046-0	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119972321-42
≥1-<3 %	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	CAS:68082-29-1 EC:500-191-5	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119972320-44
≥1-<3 %	M-phenylenebis(methylamine)	CAS:1477-55-0 EC:216-032-5	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Skin Corr. 1B, H314, EUH071	01-2119480150-50
≥0.5-<1 %	Salicylic acid	CAS:69-72-7 EC:200-712-3	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318; Repr. 2, H361d	01-2119486984-17
≥0.5-<1 %	polyéthylènepolyamines; HEPA	CAS:68131-73-7 EC:268-626-9 Index:612-121-00-1	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	01-2119485823-28
≥0.5-<1 %	Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction	CAS:90640-66-7 EC:292-587-7	Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	01-2119487290-37
≥0.5-<1 %	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	CAS:90640-67-8 EC:292-588-2 Index:612-059-00-5	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412; Eye Dam. 1, H318	01-2119487919-13
≥0.15-<0.20 %	Phenol, styrenated	CAS:61788-44-1 EC:262-975-0	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119980970-2

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO_2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

Carbonate de calcium

CAS: 471-34-1	National France	Long terme 10 mg/m3 Source: INRS outil65
	National Croatie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : U Source: NN 1/2021 Long terme 4 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Hongrie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : inhalable aerosol Source: 5/2020. (II. 6.) ITM
	National Irlande	Long terme 10 mg/m3 Remarques : Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice Long terme 4 mg/m3 Remarques : Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National Lettonie	Long terme 6 mg/m3 Source: KN325P1
	National Pologne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 4) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), Formel / Formal, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

Kaolin

CAS: 1332-58-7	ACGIH	Long terme 2 mg/m3 (8h) Remarques : E,R, A4 - Pneumoconiosis
	National Belgique	Long terme 2 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Danemark	Long terme 2 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National Finlande	Long terme 2 mg/m3 Remarques : alveolijae Source: HTP-ARVOT 2020
	National Croatie	Long terme 2 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Irlande	Long terme 2 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National Pologne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 4), 7) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), Fibpulm / Lungenfibrose Source: suva.ch/valeurs-limites

alcool benzylique

CAS: 100-51-6	National Bulgarie	Long terme 5 mg/m3 Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
	National Tchéquie	Long terme 40 mg/m3; Court terme Plafond - 80 mg/m3 Source: Nařízení vlády č. 361-2007 Sb
	National Allemagne	Long terme 22 mg/m3 Remarques : DFG, H, Y, 11, 2 (I)

		Source: TRGS 900
	National Finlande	Long terme 45 mg/m3 - 10 ppm Source: HTP-ARVOT 2020
	National Lituanie	Long terme 5 mg/m3 Remarques : O Ū Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National Lettonie	Long terme 5 mg/m3 Source: KN325P1
	National Pologne	Long terme 240 mg/m3 Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	National Slovénie	Long terme 22 mg/m3 - 5 ppm; Court terme 44 mg/m3 - 10 ppm Remarques : K, Y Source: UL št. 72, 11. 5. 2021
	SUVA Suisse	Long terme 22 mg/m3 - 5 ppm Remarques : R/H, SSC, VR / AW, NIOSH, La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps / Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen Source: suva.ch/valeurs-limites
Titanium dioxide		
CAS: 13463-67-7	ACGIH	Long terme 2.5 mg/m3 (8h) Remarques : Finescale particles; R ; A3 - LRT irr, pneumoconiosis
	National Autriche	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : 60(Miw), 2x, MAK, A Source: BGBl. II Nr. 156/2021
	National Belgique	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Bulgarie	Long terme 10 mg/m3 Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
	National Allemagne	Long terme 0.3 mg/m3; Court terme 2.4 mg/m3 Remarques : DFG; Long term and short term: excluding ultrafine particles; respirable fraction; multiplied by the material density; Source: TRGS900
	National Danemark	Long terme 6 mg/m3 Remarques : K Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National Espagne	Long terme 10 mg/m3 Source: LEP 2022
	National Estonie	Long terme 5 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National France	Long terme 10 mg/m3 Remarques : Cancérogène de catégorie 2 Source: INRS outil65
	National Grèce	Long terme 10 mg/m3 Remarques : εισπν. Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999  Long terme 5 mg/m3 Remarques : αναπν. Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
	National Croatie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : U Source: NN 1/2021 Long terme 4 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Irlande	Long terme 10 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice Long terme 4 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National Lituanie	Long terme 5 mg/m3

		Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National Lettonie	Long terme 10 mg/m3 Source: KN325P1
	National Norvège	Long terme 5 mg/m3 Source: FOR-2021-06-28-2248
	National Pologne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 4), 7) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	National Roumanie	Long terme 10 mg/m3; Court terme 15 mg/m3 Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021
	National Slovaquie	Long terme 5 mg/m3 Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006
	National Suède	Long terme 5 mg/m3 Remarques : 3 Source: AFS 2021:3
	SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), SSC, Formel / Formal, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0	ACGIH	Court terme Plafond - 0.018 ppm Remarques : Skin - Eye, skin, and GI irr
	National Autriche	Long terme 0.1 mg/m3; Court terme Plafond - 0.1 mg/m3 Remarques : Mow, MAK Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021
	National Belgique	Court terme 0.1 mg/m3 Remarques : D, M Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Danemark	Court terme Plafond - 0.1 mg/m3 - 0.02 ppm Remarques : LH Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National Finlande	Court terme Plafond - 0.1 mg/m3 Remarques : kattoarvo, iho Source: HTP-ARVOT 2020
	National France	Court terme 0.1 mg/m3 Source: INRS outil65
	National Irlande	Long terme 0.1 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National Norvège	Court terme Plafond - 0.1 mg/m3 Remarques : T Source: FOR-2021-06-28-2248
	SUVA Suisse	Long terme 0.1 mg/m3 Remarques : R/H, S, TGI Peau Yeux / GIT Haut Auge Source: suva.ch/valeurs-limites

Aluminium oxide

CAS: 1344-28-1	National Autriche	Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : 60(Miw), 2x, A Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021 Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 Remarques : 60(Miw), 2x, MAK, A Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021
	National Belgique	Long terme 1 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Danemark	Long terme 5 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National Espagne	Long terme 10 mg/m3 Remarques : véase Capítulo 9 Source: LEP 2022

	National Estonie	Long terme 4 mg/m3 Remarques : 1 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National France	Long terme 10 mg/m3 Source: INRS outil65
	National Grèce	Long terme 10 mg/m3 Remarques : εισπν Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999  Long terme 5 mg/m3 Remarques : αναπν Source: ΦΕΚ 94/Α` 13.5.1999
	National Croatie	Long terme 10 mg/m3 Remarques : U Source: NN 1/2021 Long terme 4 mg/m3 Remarques : R Source: NN 1/2021
	National Hongrie	Long terme 5 mg/m3 Remarques : N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet Long terme 2 mg/m3 Remarques : resp, N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
	National Lettonie	Long terme 6 mg/m3 Source: KN325P1 Long terme 4 mg/m3 Source: KN325P1
	National Norvège	Long terme 10 mg/m3 Remarques : 1 Source: FOR-2021-06-28-2248
	National Pologne	Long terme 2.5 mg/m3 Remarques : 4) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 Long terme 1.2 mg/m3 Remarques : 6) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	National Roumanie	Long terme 2 mg/m3; Court terme 5 mg/m3 Remarques : (Aerosoli) Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021
	National Slovaquie	Long terme 4 mg/m3 Remarques : 10) Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006
	SUVA Suisse	Long terme 3 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), B, Formel / Formal, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites Long terme 3 mg/m3; Court terme 24 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (a), Fimétal / Metallrauch, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites

dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

CAS: 7631-86-9	National Autriche	Remarques : MAK Source: BGBl. II Nr. 156/2021
	National Belgique	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National Allemagne	Long terme 4 mg/m3 Remarques : DFG, 2, Y, E Source: TRGS 900
	National Estonie	Long terme 2 mg/m3 Remarques : 1 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105

National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Long terme 6 mg/m3 Remarques : Inhalable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits
		Long terme 2.4 mg/m3 Remarques : Respirable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits
National	Irlande	Long terme 6 mg/m3 Remarques : Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice
		Long terme 2.4 mg/m3 Remarques : Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
National	Lettonie	Long terme 1 mg/m3 Source: KN325P1
National	Slovénie	Long terme 4 mg/m3 Remarques : Y, (I) Source: UL št. 72, 11. 5. 2021
SUVA	Suisse	Remarques : SSC, Fibpulm / Lungenfibrose, Des VMEs se trouvent sous les substances associées / MAK-Werte finden sich unter den zugeordneten Stoffen Source: suva.ch/valeurs-limites
		Long terme 4 mg/m3 Remarques : TWA mg/m3: (i), SSC, Fibpulm / Lungenfibrose Source: suva.ch/valeurs-limites

Propylidynetrimethanol

CAS: 77-99-6	National Lituanie	Court terme Plafond - 5 ppm Remarques : Ū Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National Suède	Long terme 5 mg/m3 Source: AFS 2021:3

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

alcool benzylique

CAS: 100-51-6
- Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 1 mg/l
- Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.1 mg/l
- Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 5.27 mg/kg
- Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.527 mg/kg
- Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 2.3 mg/l
- Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 39 mg/l
- Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.456 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2
- Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 60 mg/m3
- Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 6 mg/m3
- Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 5.784 mg/kg
- Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 578 µg/kg
- Voie d'exposition: Sol (agricole); Limite PNEC: 1.121 mg/kg
- Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 0.23 mg/l
- Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 3.18 mg/l

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2
- Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 84 mg/m3
- Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 840 mg/m3
- Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 8.4 mg/m3
- Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 200 mg/m3

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

- Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 2.63 mg/m3

Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 26.3 mg/m3
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 263 ng/L
Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 7.21 mg/l
Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 263.01 mg/kg
Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 26.301 mg/kg
Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 58.58 mg/kg

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 4.34 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 43.4 mg/m3
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 434 ng/L
Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 3.84 mg/l
Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 434.02 mg/kg
Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 43.4 mg/kg
Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 86.78 mg/kg

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 94 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 152 mg/m3
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 9.4 mg/m3
Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 10 mg/l
Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 430 µg/kg
Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 43 µg/kg
Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 45 µg/kg

Salicylic acid

CAS: 69-72-7 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 200 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 1 mg/l
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 20 mg/m3
Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 162 mg/l
Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 1.42 mg/kg
Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 142 µg/kg
Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 166 µg/kg

polyéthylènepolyamines; HEPA

CAS: 68131-73-7 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 1.6 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 16 mg/m3
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 1.6 mg/m3
Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 3.19 mg/l
Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.14 mg/kg
Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.14 mg/kg
Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 10 mg/kg

Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction

CAS: 90640-66-7 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 6.8 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 68 mg/m3
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 680 ng/L
Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 4.6 mg/l
Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 341 µg/kg
Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 764 µg/kg
Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 274 µg/kg
Voie d’exposition: Empoisonnement secondaire; Limite PNEC: 230 µg/kg

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

CAS: 90640-67-8 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 26.8 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 200 mg/m3
Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 2.68 mg/m3
Voie d’exposition: rejets intermittents (eau marine); Limite PNEC: 20 mg/m3

Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 130 mg/m3

Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 8.572 mg/kg

Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 857.2 µg/kg

Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 1.25 mg/kg

Phenol, styrenated

CAS: 61788-44-1 Voie d’exposition: Eau douce; Limite PNEC: 30 mg/m3

Voie d’exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 46 mg/m3

Voie d’exposition: Eau marine; Limite PNEC: 3 mg/m3

Voie d’exposition: rejets intermittents (eau marine); Limite PNEC: 4.6 mg/m3

Voie d’exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 36.2 mg/l

Voie d’exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 1.86 mg/kg

Voie d’exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 186 µg/kg

Voie d’exposition: sol; Limite PNEC: 355 µg/kg

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

alcool benzylique

CAS: 100-51-6 Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 22 mg/kg/day; Consommateur: 8.1 mg/kg/day

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 450 mg/kg/day; Consommateur: 40.5 mg/kg/day

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 9.5 mg/kg; Consommateur: 5.7 mg/kg

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 47 mg/kg; Consommateur: 28.5 mg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 5 mg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 25 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2 Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 20.1 mg/kg/day

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 20.1 mg/kg/day

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 526 µg/kg

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

CAS: 113930-69-1 Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 493 µg/m³; Consommateur: 74 µg/m³

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 6.99 mg/kg/day; Consommateur: 1.5 mg/kg/day

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 140 µg/kg; Consommateur: 50 µg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 50 µg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 990 µg/kg

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

Voie d’exposition: Inhalation humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 3.9 mg/kg/day; Consommateur: 970 µg/m³

Voie d’exposition: Cutanée humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.1 mg/kg; Consommateur: 560 µg/kg

Voie d’exposition: Orale humaine; Fréquence d’exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 560 µg/kg

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 3.9 mg/kg/day; Consommateur: 970 µg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.1 mg/kg; Consommateur: 560 µg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 560 µg/kg

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.2 mg/kg/day

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 200 µg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 330 µg/kg

Salicylic acid

CAS: 69-72-7 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 16 mg/kg/day; Consommateur: 4 mg/kg/day

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Consommateur: 0.2 mg/kg/day

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 2 mg/kg; Consommateur: 1 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 1 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 4 mg/kg

polyéthylènepolyamines; HEPA

CAS: 68131-73-7 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.59 mg/kg/day; Consommateur: 0.46 mg/kg/day

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 8550 mg/kg/day; Consommateur: 2542 mg/kg/day

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.65 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 32 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 0.91 mg/kg/day; Consommateur: 0.4 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.044 mg/cm²; Consommateur: 0.68 mg/cm²

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Short Term (acute)
Consommateur: 1.59 mg/cm²

Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction

CAS: 90640-66-7 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 1.29 mg/kg/day; Consommateur: 380 µg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 6940 mg/kg/day; Consommateur: 2071 mg/kg/day

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 740 µg/kg; Consommateur: 320 µg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 10 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.036 mg/cm²; Consommateur: 0.56 mg/cm²

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 1.29 mg/cm²

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 530 µg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 26 mg/kg

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

CAS: 90640-67-8 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 540 µg/m³; Consommateur: 96 µg/m³

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 140 µg/kg

Phenol, styrenated

CAS: 61788-44-1 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 7.4 mg/kg/day; Consommateur: 1.31 mg/kg/day

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 2.1 mg/kg; Consommateur: 750 µg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 750 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protections latérales.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile .

Protection respiratoire:

N.A.

Risques thermiques :

Non envisagé si utilisé comme prévu

Contrôles de l'exposition environnementale :

Empêcher que le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	N.A.
pH:	Pas important
Viscosité cinématique:	<= 20,5 mm2/s (40 °C)
Point de fusion/point de congélation:	N.A.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.
Point d'éclair:	> 93°C
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.
Densité de vapeur relative:	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité et/ou densité relative:	1.78 g/cm3
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile:	N.A.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.
Température d'auto-inflammation:	N.A.

Température de décomposition:	N.A.
Inflammabilité:	N.A.
Composés Organiques Volatils - COV =	10.36%; 184.38g/L

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classé: Skin Corr. 1B(H314)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Skin Sens. 1A(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

alcool benzylique

CAS: 100-51-6	a) toxicité aiguë	ETA - Orale: 1200 mg/kg pc
		LD50 Orale Rat = 1620 mg/kg
		LC50 Inhalation d'aérosol Rat > 4178 mg/m3 4h
		LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg 24h
		LC50 Inhalation de brouillard Rat = 4.18 mg/l 4h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui 24h
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Negatif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
		Carcinogénicité Orale Rat Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale = 200 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2	a) toxicité aiguë	ETA - Orale: 1030 mg/kg pc
		LD50 Orale Rat = 1030 mg/kg
		LC50 Inhalation d'aérosol Rat > 5.01 mg/l 4h
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
		Carcinogénicité Negatif

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2169 mg/kg
		LD50 Peau Rat > 1 ml/kg 6h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif 4h
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Observé Orale Rat = 15 mg/kg

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

CAS: 113930-69-1	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Humain Positif

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 2000 mg/kg
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Negatif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif pour les yeux Positif

	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 1000 mg/kg

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 2000 mg/kg
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Oui 1h
		Corrosif pour les yeux Lapin Positif
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 1000 mg/kg

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 1001 mg/kg
		LC50 Inhalation de brouillard Rat = 1.34 mg/l 4h
		LD50 Peau Rat > 3100 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Rat Positif 4h
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Observé Orale Rat = 450 mg/kg

Salicylic acid

CAS: 69-72-7	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 891 mg/kg
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif 4h
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif pour les yeux Lapin Positif
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Negatif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
		Carcinogénicité Orale Rat Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 75 mg/kg

polyéthylènepolyamines; HEPA

CAS: 68131-73-7	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 1716.2 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 1465.4 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif

Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction

CAS: 90640-66-7	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 1861.9 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 1465.4 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif

	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Toxicité pour la reproduction Orale Rat Negatif

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

CAS: 90640-67-8	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 1716.2 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 1465.4 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
		Carcinogénicité Peau = 50 mg/kg

Phenol, styrenated

CAS: 61788-44-1	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat >= 2000 mg/kg
		LC50 Inhalation d'aérosol Rat > 4.92 mg/l 4h
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Positif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Non 24h
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 124 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2(H411)

Liste des composants écotoxicologiques

alcool benzylique

CAS: 100-51-6	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oryzias latipes = 460 mg/L 96h
	b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Poissons = 48.897 mg/L
	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 230 mg/L 48h
	b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnie Daphnia magna = 51 mg/L
	a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Pseudokirchnerella subcapitata = 770 mg/L 72h
	c) Toxicité pour les bactéries: EC50 Nitrosomonas = 390 mg/L

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Leuciscus idus = 110 mg/L 96h
	a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 23 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Scenedesmus subspicatus > 50 mg/L 72h

b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnie = 3 mg/L

c) Toxicité pour les bactéries: EC10 Pseudomonas putida = 1120 mg/L

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Cyorinus carpio = 175 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Salmo gairdneri < 240 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Palemonetes vulgaris = 718 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues freshwater algae = 84 mg/L

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

CAS: 113930-69-1

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 64 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna <= 1.46 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 30 mg/L 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Sludge activated sludge = 888.9 mg/L 3h

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Zebrafish = 7.07 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 5.18 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 2.63 mg/L 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Sludge Activated sludge = 721 mg/L 3h

c) Toxicité pour les bactéries: NOEC 1.41 mg/L

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 10 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC100 Daphnie = 10 mg/L 24h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues = 4.34 mL/L 72h

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oryzias latipes = 87.6 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 15.2 mg/L 48h

b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnie Daphnia magna = 4.7 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Selenastrum capricornutum = 32.1 mg/L 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Sludge activated sludge > 1000 mg/L

Salicylic acid

CAS: 69-72-7

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Pimephales promelas = 1380 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie freshwater invertebrates = 870 mg/L 48h

b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnie = 10 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Scenedesmus subspicatus > 100 mg/L 72h

c) Toxicité pour les bactéries: EC50 Pseudomonas putida = 380 mg/L

polyéthylènepolyamines; HEPA

CAS: 68131-73-7

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Poecilia reticulata = 100 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 2.2 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Selenastrum capricornutum = 0.23 mg/L 72h

c) Toxicité pour les bactéries: EC50 nitrifying bacteria = 319.3 mg/L

c) Toxicité terrestre: NOEC Vers Eisenia fetida = 1000 mg/kg

Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction

CAS: 90640-66-7

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons freshwater fish = 420 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 freshwater invertebrates = 24.1 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues freshwater algae = 6.8 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 microorganisms = 97.3 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Algues = 0.5 mg/L

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

CAS: 90640-67-8

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Pimephales promelas = 330 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 31.1 mg/L 48h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 20 mg/L 72h

c) Toxicité terrestre: NOEC Vers Eisenia fetida = 62.5 mg/kg

a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Algues soil microorganisms = 72 mg/L

Phenol, styrenated

CAS: 61788-44-1 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Danio rerio = 24 mg/L 96h

b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Poissons 3.8 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 4.6 mg/L 48h

b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnie Daphnia magna = 1.5 mg/L

a) Toxicité aquatique aiguë: EL50 Algues Chlorella vulgaris = 3.14 72h

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Sludge activated sludge = 360 mg/L 3h

12.2. Persistance et dégradabilité

alcool benzylique

CAS: 100-51-6 Rapidement dégradable Test: Carbone organique dissous; Valeur: 96
Remarques : %; OECD Guideline 301A

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2 Pas rapidement dégradable Test: Carbone organique dissous; Valeur: 8
Remarques : %; EU-method C.4-A

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2 Pas rapidement dégradable

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

CAS: 113930-69-1 Pas rapidement dégradable Test: Consommation d'oxygène; Valeur: 0
Remarques : EU Method C.4-D (Determination of the "Ready" Biodegradability - Manometric Respirometry Test)

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

Pas rapidement dégradable

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1 Pas rapidement dégradable Remarques : OECD 301 D

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0 Pas rapidement dégradable Test: Consommation d'oxygène
Remarques : OECD 301B

Salicylic acid

CAS: 69-72-7 Rapidement dégradable Test: Demande biochimique en oxygène; Valeur: 88.1
Remarques : %; OECD guideline 301C

polyéthylènepolyamines; HEPA

CAS: 68131-73-7 Pas rapidement dégradable Test: Consommation d'oxygène
Remarques : OECD 301D

Amines, polyethylenepoly-, tetraethylenepentamine fraction

CAS: 90640-66-7 Pas rapidement dégradable

Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

CAS: 90640-67-8 Pas rapidement dégradable Remarques : OECD 301D

Phenol, styrenated

CAS: 61788-44-1 Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

alcool benzylique

CAS: 100-51-6 Bioaccumulable Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 1
Remarques : L/kg ww

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)

CAS: 113930-69-1 Bioaccumulable Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 4.77
Remarques : L/kg ww

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

	Bioaccumulable	Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 138 Remarques : L/kg ww

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1	Bioaccumulable	Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 77.4 Remarques : L/kg ww; QSAR

M-phenylenebis(methylamine)

CAS: 1477-55-0	Pas bioaccumulable	Test: BCF- Facteur de bioconcentration Remarques : OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

Phenol, styrenated

CAS: 61788-44-1	Bioaccumulable	Test: BCF- Facteur de bioconcentration; Valeur: 14.43 Remarques : L/kg ww

12.4. Mobilité dans le sol

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2 Pas mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée

Le produit éliminé en tant que tel, conformément au règlement (UE) 1357/2014, doit être classé comme déchet dangereux

Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine - 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol)

IATA-Nom d'expédition: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine - 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol)

IMDG-Nom d'expédition: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine - 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe:

IATA-Classe: 8

IMDG-Classe: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage:

IATA-Groupe d'emballage: II

IMDG-Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Composant toxique le plus important: Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

IMDG-EMS: F-A, S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 8

ADR - Numéro d'identification du danger : 80

ADR-Dispositions particulières: 274

ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (E)
ADR Limited Quantities: 1 L
ADR Excepted Quantities: E2

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 851
IATA-Avion CARGO: 855
IATA-Etiquette: 8
IATA-Danger subsidiaire: -
IATA-Erg: 8L
IATA-Dispositions particulières: A3 A803

Mer (IMDG) :

IMDG-Arrimage et manutention: Category A
IMDG-Ségrégation: SG35 SGG18
IMDG-Danger subsidiaire: -
IMDG-Dispositions particulières: 274

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)	Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)	Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)	Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)	Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)	Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)	Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)	Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)	Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)	Règlement (UE) 2023/707
Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)	Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)	Règlement (EU) n° 2024/2564 (ATP 22 CLP)
Règlement (EU) n° 2024/2865	Règlement (EU) n° 2025/1222 (ATP 23 CLP)

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1	Exigences relatives au seuil bas (tonnes)	Exigences relatives au seuil haut (tonnes)
le produit appartient à la catégorie: E2	200	500

Précurseurs d'explosifs - Règlement 2019/1148

Aucune substance listée

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

Lagerklasse' Réglementation allemande selon TRGS 510

LGK 8A

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration >= 0.1%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

alcool benzylique

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

polyéthylènepolyamines; HEPA

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.1/4/Dermal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.2/1C	Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1A	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.7/2	Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la

Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- Fiche de Données de Sécurité
- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l’entreprise
- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Scénario d''exposition
Benzyl alcohol

Scénario d''exposition, 30/06/2021

Identité de la substance	
	Benzyl alcohol
n° CAS	100-51-6
Numéro d´identification UE	603-057-00-5
n° EINECS	202-859-9
Numéro d'enregistrement	01-2119492630-38

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1, PC15); Bâtiment et travaux de construction (SU19)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1, PC15); Bâtiment et travaux de construction (SU19)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures - Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	30/06/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22) - Bâtiment et travaux de construction (SU19)
Catégories de produits	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b) - Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1) - Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)

Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8a - ERC8d

Scénario contribuant Salarié

CS2	PROC8a - PROC10

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a, ERC8d)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) (ERC8a, ERC8d)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 10 Pa (STP)

Pression de la vapeur:
= 7 Pa

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:
Tonnage annuel du site = 1000 tonnes/an

Type d''émission: Libération continue

Jours d''émission: 365 jours par année

Conditions et mesures relatif aux stations d''épuration municipales

Type de station d''épuration des eaux usées (anglais: STP):
Station d'épuration STP municipale
Eau - efficacité minimale de: = 87.36 %

STP effluent (m³/jour): 2000

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Traitement des déchets
Élimination des résidus du produit correspond aux dispositions applicables.

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié (PROC8a, PROC10)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées - Application au rouleau ou au pinceau (PROC8a, PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Pression de la vapeur:

< 7 Pa

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à = 8 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d''air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: = 90 %

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures
Usage professionnel
Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.
Parties du corps exposées:

On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a, ERC8d)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	N/A	EUSES v2.1	< 0.01
sédiment d''eau douce	N/A	EUSES v2.1	< 0.01
eau de mer	N/A	EUSES v2.1	< 0.01
sédiment marin	N/A	EUSES v2.1	< 0.01
terre	N/A	EUSES v2.1	= 0.019
Population générale exposée par l''environnement - par inhalation	N/A	EUSES v2.1	< 0.01
Population générale exposée par l''environnement - par voie orale	N/A	EUSES v2.1	< 0.01

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié (PROC8a, PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	ECETOC TRA salarié v3	0.977

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Scénario d''exposition

3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Scénario d''exposition, 01/06/2022

Identité de la substance	
	3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine
n° CAS	2855-13-2
Numéro d´identification UE	612-067-00-9
n° EINECS	220-666-8
Numéro d'enregistrement	01-2119514687-32

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1, PC32)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9b, PC9a, PC1, PC32)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	01/06/2022 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b) - Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1) - Préparations et composés à base de polymères (PC32)

Scénario contribuant Environnement	
CS1	ERC8c
CS2	ERC8f

Scénario contribuant Salarié	
CS3 Transfert de matériel	PROC8a
CS4 Rouleau et peinture	PROC10
CS5 Transfert de matériel	PROC8a
CS6 Rouleau et peinture	PROC10

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) (ERC8c)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

	Eau - efficacité minimale de: 0.015 %

1.2. CS2: Scénario contribuant Environnement (ERC8f)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8f)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

	Eau - efficacité minimale de: 0.015 %

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 4 h/jour

Fréquence:

Comprend l''application jusqu''à <= 240 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Aspiration locale	Inhalation - efficacité minimale de: 80 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.	Inhalation - efficacité minimale de: 95 %
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: 98 %
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.	
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur

Usage professionnel

Parties du corps exposées:

On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 4 h/jour

Fréquence:

Comprend l''application jusqu''à <= 240 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Aspiration locale	Inhalation - efficacité minimale de: 80 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.	Inhalation - efficacité minimale de: 95 %
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: 98 %
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.	
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur
Usage professionnel

Parties du corps exposées:

On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d’une substance ou d’un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 1 h

Fréquence:

Comprend l''application jusqu''à <= 240 jours par année

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.	Inhalation - efficacité minimale de: 98 %
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: 98 %
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.	
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''extérieur
Usage professionnel

Parties du corps exposées:

On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS6: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 1 h

Fréquence:

Comprend l''application jusqu''à <= 240 jours par année

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.	Inhalation - efficacité minimale de: 98 %
Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: 98 %
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.	
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''extérieur

Usage professionnel

Parties du corps exposées:

On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	0.0004855 mg/L	N/A	< 0.01
sédiment d''eau douce	0.047 mg/kg poids à sec	N/A	< 0.01
eau de mer	4.85E-05 mg/L	N/A	< 0.01
sédiment marin	0.005 mg/kg poids à sec	N/A	< 0.01
eau de mer	4.85E-05 mg/L	N/A	< 0.01
Station d´épuration	1.48E-05 mg/L	N/A	< 0.01
Sol agricole	0.017 mg/kg poids à sec	N/A	< 0.01

Population générale exposée par l''environnement - par voie orale	0.000188 mg/kg p.c. /jour	N/A	< 0.01

1.3. CS2: Scénario contribuant Environnement (ERC8f)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	0.000487 mg/L	N/A	< 0.01
sédiment d''eau douce	0.047 mg/kg poids à sec	N/A	< 0.01
eau de mer	4.815E-05 mg/L	N/A	< 0.01
sédiment marin	0.005 mg/kg poids à sec	N/A	< 0.01
Station d´épuration	2.96E-05 mg/L	N/A	< 0.01
Sol agricole	0.017 mg/kg poids à sec	N/A	= 0.015
Population générale exposée par l''environnement - par voie orale	0.0001193 mg/kg p.c. /jour	N/A	< 0.01

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau	13.714 mg/kg p.c. /jour	N/A	0.274
par inhalation	106.438 mg/m³	N/A	N/A

1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau	27.429 mg/kg p.c. /jour	N/A	0.549
par inhalation	106.438 mg/m³	N/A	N/A

1.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau	13.714 mg/kg p.c. /jour	N/A	0.274
par inhalation	24.835 mg/m³	N/A	0.497

1.3. CS6: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau	27.429 mg/kg p.c. /jour	N/A	0.549
par inhalation	24.835 mg/m³	N/A	0.497

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Scénario d''exposition

Amines, polyethylenepoly-; hepa

Scénario d''exposition, 10/08/2021

Identité de la substance	
	Amines, polyethylenepoly-; hepa
n° CAS	68131-73-7
Numéro d´identification UE	612-121-00-1
n° EINECS	268-626-9
Numéro d'enregistrement	01-2119485823-28

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)
2. **ES 2** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures
Date - révision	10/08/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Scénario contribuant Environnement	
CS1	ERC8c - ERC8f

Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS5 Utilisation et dilution de concentrés	PROC19

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Comprend desconcentrations jusqu''à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:
Quantité quotidienne par site = 2114 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d''émission: 220 jours par année

Autres conditions opératoires d''utilisation affectant l''exposition de l''environnement

Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Comprend desconcentrations jusqu''à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à > 15 min

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Inhalation - efficacité minimale de: 95 %

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 60 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir une extraction d''air aux points où se produisent des émissions.	Inhalation - efficacité minimale de: 90 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus	Pulvérisation en dehors d’installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 60 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir une extraction d''air aux points où se produisent des émissions.	Inhalation - efficacité minimale de: 90 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

1.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Catégories de processus	Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 5 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 8 h

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	7.92E-05 mg/L	EUSES	0.05
eau de mer	7.9E-06 mg/L	EUSES	0.005
sédiment d''eau douce	0.0795 mg/kg poids à sec	EUSES	0.568
sédiment marin	0.00792 mg/kg poids à sec	EUSES	0.057
terre	0.0118 mg/kg poids à sec	EUSES	0.001

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.068 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.12
par inhalation, systémique, à long terme	0.456 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.457
voies combinées	N/A	N/A	0.577
par inhalation, local, à court terme	0.913 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.082 mg/kg p.c.	ECETOC TRA Salarié	0.144

	/jour	v2.0	
par inhalation, systémique, à long terme	0.457 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.229
voies combinées	N/A	N/A	0.373
par inhalation, local, à court terme	0.914 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.214 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.376
par inhalation, systémique, à long terme	0.121 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.122
voies combinées	N/A	N/A	0.498
par inhalation, local, à court terme	0.243 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

1.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.14 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.248
par inhalation, systémique, à long terme	0.76 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.076
voies combinées	N/A	N/A	0.324
par inhalation, local, à court terme	1.52 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

2. ES 2 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	10/08/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Scénario contribuant Environnement	
CS1	ERC8a - ERC8d

Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS5 Utilisation et dilution de concentrés	PROC19

2.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

2.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a, ERC8d)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) (ERC8a, ERC8d)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Comprend desconcentrations jusqu''à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:
Quantité quotidienne par site = 15500 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d''émission: 300 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation	Eau - efficacité minimale de: 53.1 %

Conditions et mesures relatif aux stations d''épuration municipales

Type de station d''épuration des eaux usées (anglais: STP):
Station d'épuration STP municipale

STP effluent (m³/jour): 2000

Autres conditions opératoires d''utilisation affectant l''exposition de l''environnement

Facteur de dilution de l''eau douce locale: 1000

2.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Comprend desconcentrations jusqu''à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Comprend l''application jusqu''à > 15 min

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: 95 %

2.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Comprend desconcentrations jusqu''à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Comprend l''application jusqu''à 60 min

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	Dermique - efficacité minimale de: 95 %

2.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:
Comprend desconcentrations jusqu''à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Comprend l''application jusqu''à 60 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir une extraction d''air aux points où se produisent des émissions.	Inhalation - efficacité minimale de: 90 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

2.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Catégories de processus	Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 5 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:

Comprend l''application jusqu''à 8 h

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

2.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

2.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a, ERC8d)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	6.74E-05 mg/L	Autres données de mesure	0.042
eau de mer	6.7E-06 mg/L	Autres données de mesure	0.004
sédiment d''eau douce	0.0677 mg/kg poids à sec	Autres données de mesure	0.483
sédiment marin	0.00674 mg/kg poids à sec	Autres données de mesure	0.048
terre	0.0118 mg/kg poids à sec	Autres données de mesure	0.001

2.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.068 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.12
par inhalation, systémique, à long terme	0.456 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.457
voies combinées	N/A	N/A	0.577
par inhalation, local, à court terme	0.913 mg/m³	ECETOC TRA Salarié	< 0.001

		v2.0	

2.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.082 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.144
par inhalation, systémique, à long terme	0.457 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.229
voies combinées	N/A	N/A	0.373
par inhalation, local, à court terme	0.914 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

2.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.214 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.376
par inhalation, systémique, à long terme	0.121 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.122
voies combinées	N/A	N/A	0.498
par inhalation, local, à court terme	0.243 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

2.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.14 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.248
par inhalation, systémique, à long terme	0.76 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.076
voies combinées	N/A	N/A	0.324
par inhalation, local, à court terme	1.52 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

2.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Exposure Scenario

Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction

Exposure Scenario, 08/11/2024

Substance identity	
	Reaction product of fatty acids, C18 alkyl with amines, polyethylenepoly-tetraethylenepentamine fraction
EINECS No.	701-046-0
Registration number	01-2119972321-42

Table of contents

1. **ES 1** Widespread use by professional workers; Adhesives, sealants (PC1)

1. ES 1 Widespread use by professional workers; Adhesives, sealants (PC1)

1.1 TITLE SECTION

Exposure Scenario name	Use in rigid foams, coatings, adhesives and sealants
Date - Version	08/11/2024 - 1.0
Life Cycle Stage	Widespread use by professional workers
Main user group	Professional uses
Sector(s) of use	Professional uses (SU22)
Product Categories	Adhesives, sealants (PC1)

Environment Contributing Scenario	
CS1	ERC8c
CS2	ERC8f

Worker Contributing Scenario	
CS3 Material transfers	PROC8a
CS4 Roller, spreader, flow application	PROC10
CS5 Roller, spreader, flow application	PROC10

1.2 Conditions of use affecting exposure

1.2. CS1: Environment Contributing Scenario (ERC8c)

Environmental release categories	Widespread use leading to inclusion into/onto article (indoor) (ERC8c)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid

Vapour pressure:
Vapour pressure < 0.01 Pa at standard temperature and pressure

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use (or from service life)

Amounts used:
Daily amount per site <= 5.494E-05 tonnes/day

Conditions and measures related to sewage treatment plant

STP type:
Municipal Sewage Treatment Plant
Water - minimum efficiency of: = 91.34 %

STP effluent (m^3/day): 0.002

Other conditions affecting environmental exposure

Receiving surface water flow: 0.00018 m^3/day

1.2. CS2: Environment Contributing Scenario (ERC8f)

Environmental release categories	Widespread use leading to inclusion into/onto article (outdoor) (ERC8f)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid

Vapour pressure:
Vapour pressure < 0.01 Pa at standard temperature and pressure

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use (or from service life)

Amounts used:
Daily amount per site <= 5.494E-05 tonnes/day

Conditions and measures related to sewage treatment plant

STP type:
Municipal Sewage Treatment Plant
Water - minimum efficiency of: = 91.34 %
STP effluent (m^3/day): 0.002

Other conditions affecting environmental exposure

Receiving surface water flow: 0.00018 m^3/day

1.2. CS3: Worker Contributing Scenario: Material transfers (PROC8a)

Process Categories	Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities (PROC8a)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid

Concentration of substance in product:
Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:
Exposure duration < 4 h

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures
Provide a good standard of general ventilation (not less than 3 to 5 air changes per hour).

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection

Wear suitable gloves tested to EN374.	Dermal - minimum efficiency of: = 95 %

Other conditions affecting worker exposure

Covers indoor and outdoor use
Professional use
Temperature: Assumes process temperature up to .... 40°C
Body parts exposed:
Palm of one hand

1.2. CS4: Worker Contributing Scenario: Roller, spreader, flow application (PROC10)

Process Categories	Roller application or brushing (PROC10)

Product (article) characteristics

Physical form of product:
Liquid

Vapour pressure:
Vapour pressure < 0.01 Pa at standard temperature and pressure

Concentration of substance in product:

Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:

Exposure duration < 480 min

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures

Provide a good standard of general ventilation (not less than 3 to 5 air changes per hour).
Ensure regular inspection, cleaning and maintenance of equipment and machines.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection

Wear suitable gloves tested to EN374.	Dermal - minimum efficiency of: = 95 %

Other conditions affecting worker exposure

Indoor use
Professional use
Room size: Covers use in room size of = 300 m^3
Temperature: Covers use at ambient temperatures.
Body parts exposed:

Palm of one hand

Additional good practice advice. Obligations according to Article 37(4) of REACH do not apply.

Additional Good Practice Advice:

Ensure regular inspection, cleaning and maintenance of equipment and machines.

1.2. CS5: Worker Contributing Scenario: Roller, spreader, flow application (PROC10)

Process Categories	Roller application or brushing (PROC10)

Product (article) characteristics

Physical form of product:

Liquid

Vapour pressure:

Vapour pressure < 0.01 Pa at standard temperature and pressure

Concentration of substance in product:

Covers percentage substance in the product up to 25 %.

Amount used, frequency and duration of use/exposure

Duration:

Exposure duration < 480 min

Technical and organisational conditions and measures

Technical and organisational measures

Provide a good standard of general ventilation (not less than 3 to 5 air changes per hour).
Ensure regular inspection, cleaning and maintenance of equipment and machines.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

Personal protection

Wear suitable gloves tested to EN374.	Dermal - minimum efficiency of: = 95 %

Other conditions affecting worker exposure

Outdoor use
Professional use
Temperature: Assumes process temperature up to .... 25°C

Body parts exposed:

Palm of one hand

Additional good practice advice. Obligations according to Article 37(4) of REACH do not apply.

Additional Good Practice Advice:

Ensure regular inspection, cleaning and maintenance of equipment and machines.

1.3 Exposure estimation and reference to its source

1.3. CS1: Environment Contributing Scenario (ERC8c)

Release route	Release rate	Release estimation method
Water	0.008 kg/day	FEICA SPERC 8c.1a.v1
Air	0	FEICA SPERC 8c.1a.v1
soil	0	FEICA SPERC 8c.1a.v1

protection target	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
freshwater	= 8.15E-05 mg/L	NGOA	= 0.031
freshwater sediment	= 8.15 mg/kg dry weight	NGOA	= 0.031
marine water	= 1.242E-05 mg/L	NGOA	= 0.047
marine sediment	= 1.242 mg/kg dry weight	NGOA	= 0.047
Agricultural soil	= 7.229 mg/kg dry weight	NGOA	= 0.138
Sewage treatment plant	= 0.000357 mg/L	NGOA	< 0.01
Man via environment - Inhalation	= 8.41E-07 mg/m³	NGOA	< 0.01

1.3. CS2: Environment Contributing Scenario (ERC8f)

Release route	Release rate	Release estimation method
Water	0.008 kg/day	FEICA SPERC 8f.1.v1
Air	0	FEICA SPERC 8f.1.v1
soil	0	FEICA SPERC 8f.1.v1

protection target	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
freshwater	= 8.15E-05 mg/L	NGOA	= 0.031
freshwater sediment	= 8.15 mg/kg dry weight	NGOA	= 0.031
marine water	= 1.242E-05 mg/L	NGOA	= 0.047
marine sediment	= 1.242 mg/kg dry weight	NGOA	= 0.029

Agricultural soil	= 7.229 mg/kg dry weight	NGOA	= 0.138
Sewage treatment plant	= 0.000357 mg/L	NGOA	< 0.01
Man via environment - Inhalation	= 8.41E-07 mg/m³	NGOA	< 0.01

1.3. CS3: Worker Contributing Scenario: Material transfers (PROC8a)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
inhalative, systemic, long-term	= 0.656 mg/m³	ECETOC TRA worker v3	= 0.168
dermal, systemic, long-term	= 0.171 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v3	= 0.156
combined routes, systemic, long-term	NGOA	NGOA	= 0.324

1.3. CS4: Worker Contributing Scenario: Roller, spreader, flow application (PROC10)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
inhalative, systemic, long-term	= 0.063 mg/m³	ART v1.5	= 0.016
dermal, systemic, long-term	= 0.0343 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v3	= 0.312
combined routes, systemic, long-term	NGOA	NGOA	= 0.328

1.3. CS5: Worker Contributing Scenario: Roller, spreader, flow application (PROC10)

Exposure route, Health effect, Exposure indicator	Exposure level	Calculation method	Risk Characterization Ratio (RCR)
inhalative, systemic, long-term	= 0.0093 mg/m³	ART v1.5	= 0.002
dermal, systemic, long-term	= 0.0343 mg/kg bw/day	ECETOC TRA worker v3	= 0.312
combined routes, systemic, long-term	NGOA	NGOA	= 0.314

1.4 Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES

Guidance to check compliance with the exposure scenario:

Where other risk management measures/operational conditions are adopted, then users should ensure that risks are managed to at least equivalent levels.

Scénario d''exposition
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol

Scénario d''exposition, 05/11/2021

Identité de la substance	
	2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol
n° CAS	90-72-2
Numéro d´identification UE	603-069-00-0
n° EINECS	202-013-9
Numéro d'enregistrement	01-2119560597-27

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Applications dans la construction routière et dans le bâtiment - Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	05/11/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d''utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d''utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8b - ERC8e

Scénario contribuant Salarié

CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Rouleau et peinture	PROC10
CS5 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS6 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8b, ERC8e)

Catégories de rejet dans l''environnemen	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) (ERC8b, ERC8e)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Pression de la vapeur:
0.197 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/(ou de la durée d''utilisation)

Quantités utilisées:
Quantité par application <= 0.0014 tonnes/jour

Type d''émission: Libération continue

Conditions et mesures relatif aux stations d''épuration municipales

Type de station d''épuration des eaux usées (anglais: STP):
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Eau - efficacité minimale de: = 0.059 %

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Traitement des déchets
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d’une substance ou d’un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Pression de la vapeur:
= 0.197 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Durée de contact < 30 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d''air par heure).	Inhalation - efficacité minimale de: 30 %
Aspiration locale	Inhalation - efficacité minimale de: 80 %

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Port d’un masque complet conforme EN136.	Dermique - efficacité minimale de: 90 % Inhalation - efficacité minimale de: 95 %
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Parties du corps exposées:
On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Pression de la vapeur:
= 0.197 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Durée de contact < 440 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d''air par heure).	Inhalation - efficacité minimale de: 44 %
Veiller à une orientation des jets de pulvérisation horizontale ou vers le bas.	
Ouvrir les portes y fenêtres.	

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Port d'un masque complet conforme EN136. Porter une protection respiratoire appropriée. Port de vêtement de travail imperméable.	Dermique - efficacité minimale de: 90 % Inhalation - efficacité minimale de: 99 %
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur
Usage professionnel
Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.
Parties du corps exposées:
On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Pression de la vapeur:
= 0.197 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Durée de contact < 440 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Ventilation mécanique avec taux minimum de renouvellement d''air égal à :	Inhalation - efficacité minimale de: 44 %
Veiller à une orientation des jets de pulvérisation horizontale ou vers le bas.	
Ouvrir les portes y fenêtres.	

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Port d'un masque complet conforme EN136. Porter une protection respiratoire appropriée. Port de vêtement de travail imperméable.	Dermique - efficacité minimale de: 90 % Inhalation - efficacité minimale de: 99 %
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''extérieur
Usage professionnel
Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.
Parties du corps exposées:
On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Pression de la vapeur:
= 0.197 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Durée de contact < 4 h

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d''air par heure).	Inhalation - efficacité minimale de: 44 %
Veiller à une orientation des jets de pulvérisation horizontale ou vers le bas.	
Ouvrir les portes y fenêtres.	

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Port d'un masque complet conforme EN136. Porter une protection respiratoire appropriée. Port de vêtement de travail imperméable.	Dermique - efficacité minimale de: 90 % Inhalation - efficacité minimale de: 99 %
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur
Usage professionnel
Parties du corps exposées:

On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.2. CS6: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l''article)

Forme physique du produit:
Liquide

Pression de la vapeur:
= 0.197 Pa

Concentration de la substance dans le produit:
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d''utilisation/exposition

Durée:
Durée de contact < 4 h

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Ventilation mécanique avec taux minimum de renouvellement d''air égal à :	Inhalation - efficacité minimale de: 44 %
Veiller à une orientation des jets de pulvérisation horizontale ou vers le bas.	
Ouvrir les portes y fenêtres.	

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Port d'un masque complet conforme EN136. Porter une protection respiratoire appropriée. Port de vêtement de travail imperméable.	Dermique - efficacité minimale de: 90 % Inhalation - efficacité minimale de: 99 %
Utiliser une protection oculaire adaptée.	

Autres conditions opératoires affectant l''exposition du travailleur

Utilisation à l''extérieur
Usage professionnel
Temperature: L''utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.
Parties du corps exposées:
On suppose qu''un contact cutané éventuel se limite aux mains.

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8b, ERC8e)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	0.00172 mg/L	EUSES v2.1	0.037
sédiment d''eau douce	0.00701 mg/kg poids à sec	EUSES v2.1	0.027

eau de mer	0.00017 mg/L	EUSES v2.1	0.037
sédiment marin	0.0007 mg/kg poids à sec	EUSES v2.1	0.027
Station d´épuration	0.014 mg/L	EUSES v2.1	0.069
Sol agricole	8E-05 mg/kg poids à sec	EUSES v2.1	< 0.01
Population générale exposée par l''environnement - par inhalation	< 0.0001 mg/m³	EUSES v2.1	< 0.01
Population générale exposée par l''environnement - par voie orale	< 0.0001 mg/kg p.c. /jour	EUSES v2.1	< 0.01

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	0.023 mg/m³	EASY TRA v3.6	0.004
par inhalation, systémique, à court terme	0.464 mg/m³	EASY TRA v3.6	0.211
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	N/A	0.247
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.03 mg/kg p.c. /jour	RISKOFDERM v2.1	0.203

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	0.31 mg/m³	ECETOC TRA salarié v3	0.584
par inhalation, systémique, à court terme	0.4641238 mg/m³	EASY TRA v3.6	0.59
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	N/A	0.854
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.041 mg/kg p.c. /jour	RISKOFDERM v2.1	0.27

1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	0.039 mg/m³	ECETOC TRA salarié v3	0.073
par inhalation, systémique, à court terme	0.867 mg/m³	EASY TRA v3.6	0.413

voies combinées, systémique, à long terme	N/A	N/A	0.343
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.041 mg/kg p.c. /jour	RISKOFDERM v2.1	0.27

1.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	0.367 mg/m³	ART v1.5	0.022
par inhalation, systémique, à court terme	0.023 mg/m³	ART v1.5	0.011
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	N/A	0.827
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.121 mg/kg p.c. /jour	RISKOFDERM v2.1	0.805

1.3. CS6: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d''exposition, Effet pour la santé, Indice d''exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	0.019 mg/m³	ART v1.5	0.037
par inhalation, systémique, à court terme	0.039 mg/m³	ART v1.5	0.019
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	N/A	0.101
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.05 mg/kg p.c. /jour	RISKOFDERM v2.1	0.33

1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d’autres mesures de gestion du risque/conditions d''exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s''assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.